

INVESTIR POUR L'AVENIR

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



**EPLEFPA de Limoges et du Nord
Haute-Vienne**

PARTENAIRE DES ENTREPRISES



**GRAINE
D'AVENIR**

Faites germer vos idées



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDIR NATURE


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
L'État
Qu'il
Fait

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises (0,68 % de sa masse salariale brute de n-1) permettant de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

Nos deux lycées sont habilités à percevoir votre taxe d'apprentissage.

Nos outils pédagogiques

🌱 **1 Atelier technologique agroalimentaire (CIBIAL)** agréé CEE et biologique, met à votre disposition des équipements et un encadrement technique pour réaliser vos fabrications.

🌱 **2 Exploitations Agricoles :**

- ◆ 190 vaches allaitantes de race Limousine,
- ◆ 100 brebis « Mouton Vendéen » et 500 « Romane »,
- ◆ 90 truies destinées à la production de porcs labels dont un troupeau « Cul noir du Limousin » élevé en plein air.

🌱 **1 Atelier Maraîchage Biologique**

🌱 **1 Animalerie**

- ◆ 4 salles spécialisées : Aquariophilie, Terrariophilie, Oisellerie et petits mammifères.

🌱 **1 Centre Equestre (ouvert aux cavaliers à partir de 3 ans) :**

- ◆ 30 équidés, 2 carrières, 2 manèges, 300 cavaliers,
- ◆ Organisation de concours.

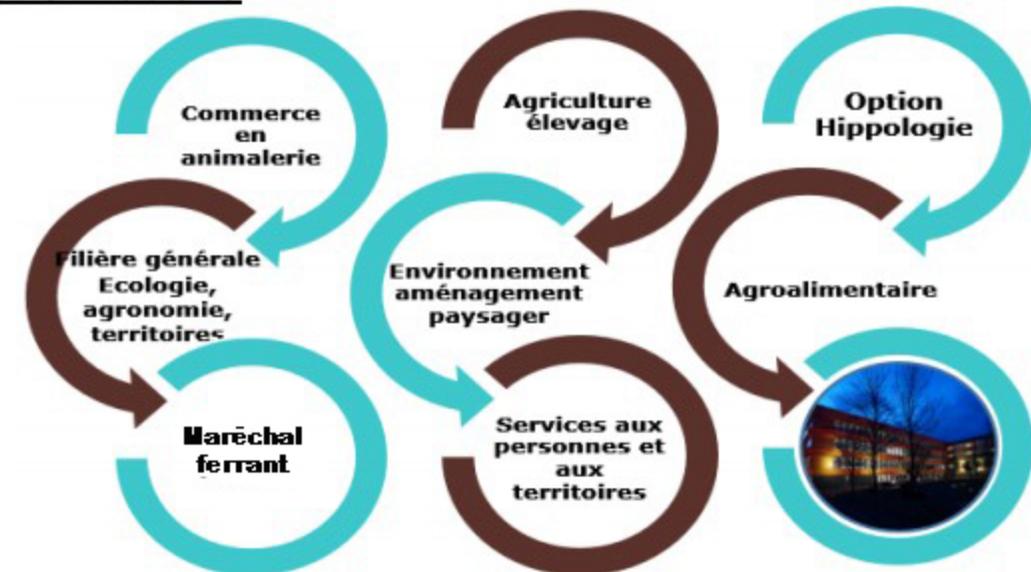
🌱 **1 Atelier de maréchalerie** équipé de forges à gaz.

« Ensemble de l'exigence à l'excellence »



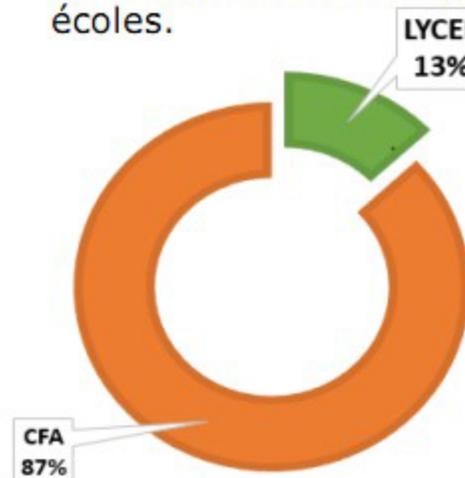
Vous pouvez également vous rendre sur notre site Internet pour plus d'informations : www.epl-limoges-nord87.fr

Nos formations :



Versement de la taxe d'apprentissage

Suite à la nouvelle réforme, vous avez la possibilité de verser à l'établissement de votre choix les **13 %** du calcul de la taxe correspondant aux dépenses libératoires destinées au financement des écoles.



Lycée Agricole Les Vaseix
87430 VERNEUIL SUR VIENNE
UAI 0870581 J
Siret : 198 705 816 000 17

Lycée Agricole de Magnac-Laval
87190 MAGNAC LAVAL
UAI 0870590 U
Siret : 198 705 816 000 74

🌱 **Comment verser ?**

- 🌱 **À partir de 2023, ce sont les Urssaf ou la MSA qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13 %.** Celle-ci seront chargées de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée. Plus d'informations à venir sur la nouvelle plateforme de collecte.
- 🌱 Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire comme indiqué ci-dessus

EPLEFPA DE LIMOGES ET DU NORD HAUTE-VIENNE

3 SITES : Limoges, Magnac-Laval et Bellac



8 Centres constitutifs :

- ✿ 2 Lycées
- ✿ 1 CDFAA
- ✿ 1 CFPPA sur 2 sites
- ✿ 2 Exploitations Agricoles
- ✿ 1 Atelier Agroalimentaire
- ✿ 1 Centre Equestre

4 Ateliers pédagogiques :

- ✿ Animalerie
- ✿ Atelier de Maraîchage Bio
- ✿ Serres Biologiques
- ✿ Maréchalerie



L'ETABLISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

Effectifs : → **980** jeunes scolaires et apprentis
→ **740** adultes en formation

Taux Global de réussite aux examens : 95 %

Informations complémentaires

Christophe AUBOUÉIX

Directeur de l'EPLEFPA

06.83.65.30.00.

legta.limoges@educagri.fr

Céline PRADAL

Gestionnaire

05.55.48.44.28.

celine.pradal@educagri.fr

***Nous remercions toutes les entreprises qui ont fait, et feront
le choix d'investir dans les projets de notre établissement.***